



AVIS PUBLIC

Publication du règlement 20-1057

Pourvoyant à l'exécution de travaux de pavage de chemins municipaux sur une période de 20 ans

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné :

- que le conseil municipal a adopté le 9 mars 2020 le Règlement ci-dessus mentionné ;
- qu'une copie de ce règlement est déposée au bureau du soussigné où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, ainsi qu'à la page suivante du site internet municipal : http://www.saint-donat.ca/citoyens/Avis_d_interet_general.cfm
- que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce Règlement le 26 mai 2020 ;
- que ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, soit le 26 mai 2020.

Le tout, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

Fait à Saint-Donat, ce 27 mai 2020.

Signé : Matthieu Renaud

Matthieu Renaud

Directeur général et secrétaire-trésorier